



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 19 avril 2021 à 21 h par visioconférence.

Sont présents :

Maire	Christian Massé
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2	Mario Côté
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseillère district N° 4	Lorraine Denis
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseiller district N° 6	Simon Desautels

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

Séance du conseil tenue par visioconférence

2021-04-087

Sous la recommandation du ministère de la Santé publique et des Services sociaux, de ne pas socialiser afin de protéger la santé de la population concernant la propagation de la COVID-19, il est permis au conseil de siéger à distance.

Donc, il est proposé que la présente séance soit tenue par visioconférence.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 21 h 01 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉOLUTIONS

3.1 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC (ile)

3.2 Embauche de journalier en voirie

3.3 Mandat EXP - Trottoir

3.4 Résolution MTQ pour demandes

3.5 Achat d'un camion pour les travaux publics

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE



2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-088

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit modifié de la façon suivante :

- Enlever le point 3.2 Embauche de journalier en voirie
- Ajouter le point 3.4.2 Résolution MTQ pour demandes
- Remettre le point 3.5 Achat d'un camion pour les travaux publics à la séance du mois de mai.

3. RÉOLUTIONS

2021-04-089

3.1 Demande de modification au schéma d'aménagement de la MRC (île)

ATTENDU QU' il y a sur le territoire de la Municipalité de Racine une île sur laquelle pourrait être construite une résidence;

ATTENDU QUE le chapitre portant sur l'émission d'émission de permis du schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François exige le respect de la condition d'adjacence à un chemin public pour toute construction;

ATTENDU QU' il est impossible pour la construction sur une île de respecter ladite condition d'adjacence prévue au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU' une requête soit adressée à la MRC du Val-Saint-François pour la modification de son schéma d'aménagement afin qu'une exception soit prévue pour les îles dans les normes relatives aux conditions d'émission du permis de construction.

3.2 Embauche de journalier en voirie

Point supprimé.

3.3 Mandat EXP - Trottoir

2021-04-090

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine désire entreprendre la construction de trottoirs dans le secteur du village;

ATTENDU QUE les services d'un ingénieur sont requis pour préparer les plans et devis nécessaires pour effectuer ces travaux.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE

les services de M. Frédéric Blais de la firme EXP inc. de Sherbrooke, soient retenus pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux de construction de trottoirs dans le secteur du village. Le tout pour une somme de neuf mille huit cents dollars (9 800 \$) plus taxes.

3.4 Demande au Ministère des Transports du Québec pour la zone scolaire

2021-04-091

ATTENDU QUE

la sécurité des piétons et des usagers de la route est une préoccupation de la municipalité de Racine:

ATTENDU QUE

la municipalité de Racine considère comme étant non sécuritaire la zone scolaire sur la route 222 dans le village:

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la municipalité de Racine demande au ministère des transports du Québec de prendre les mesures suivantes afin de sécuriser ce secteur écolier :

- Établir une zone de vitesse à trente kilomètre/heure (30km/h) sur une longueur de trois cent cinquante mètres (350 m) face à l'école primaire Notre-Dame ;
- Installer une lumière clignotante pour la traverse des piétons dans le secteur de l'école primaire;
- Procéder à l'installation d'un bollard au centre de la chaussée sur la route 222 à l'endroit de la traverse pour piétons.

3.4.1 Demande au Ministère des Transports du Québec, réseau cyclable et autre demande

2021-04-092

ATTENDU QUE

la sécurité des piétons et des usagers de la route est une préoccupation de la municipalité de Racine:

ATTENDU QUE

la municipalité de Racine considère comme étant non sécuritaire la zone de traverse de la piste cyclable dans le village, ainsi que la zone cyclable sur la route 222 près du Camping Plage Mackenzie:

ATTENDU QUE

la municipalité de Racine désire faire l'installation d'oriflammes sur les poteaux électriques dans le village sur les route 222 et 243;

Il est proposé par M. André Courtemanche, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

la municipalité de Racine demande au ministère des transports du Québec de prendre les mesures suivantes :

- Installer des bollards à l'intersection de la route 243 et du chemin Neider



dans l'axe de la piste cyclable

- Permettre le prolongement de l'installation de bollards sur l'accotement de la route 222 près du camping McKenzie vers le chemin des Baies
- Permettre l'installation d'oriflammes sur les routes 222 et 243.

3.5 Achat d'un camion pour les travaux publics

Point remis à la séance de mai.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 21h16 et se termine à 21h19

Les points suivants ont été discutés :

- Bollards
- Heure de la tenue de la séance

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-04-093

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Nicolas Turcotte, conseiller propose la levée de la séance à 21h19.

Christian Massé
Maire

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière